

SYNDICAT D'APICULTURE MERIDIONALE
REGLEMENT DU 36^{ème} CONCOURS DES MIELS 2021

Article 1 - Objet :

Le Syndicat d'Apiculture Méridionale (SAM) organise un concours des miels le dimanche **21 novembre 2021 à 9 heures** dans les locaux du SAM, 40 Chemin de Pechbusque – 31400 TOULOUSE.

Article 2 – Participation :

Ce concours est ouvert aux adhérents du SAM ainsi qu'à tous les apiculteurs et apicultrices d'Occitanie, qu'ils soient professionnels, pluriactifs ou amateurs.

Les concurrents s'engagent à ne présenter que des miels de leur production récoltés en 2021 dans la région Occitanie.

Article 3 – Conditions de participation :

Joindre **obligatoirement** le bulletin d'inscription ci-dessous, signé ;

1. **Tout apiculteur désirant faire faire l'analyse de son (ses) miel(s) par envoi groupé, par l'intermédiaire du SAM, doit, pour chaque catégorie de miel et le 25 septembre au plus tard, adresser au SAM 3 pots de 125 g ;**
2. **Tout apiculteur ayant fait faire l'analyse de son (ses) miel(s) au préalable doit, pour chaque échantillon, et avant le 1^{er} novembre, en adresser la photocopie ainsi que 2 pots de 125g ;**
3. Participation aux frais :

Chèque à libeller à l'ordre du SAM.	Apiculteurs de la région Occitanie	
	Tarif adhérents SAM	Tarif non adhérents
Analyse déjà faite	Gratuit	5 €
Analyse à faire pour les 2 premiers échantillons	30 €* [*]	42 €
Analyse à faire à partir du 3 ^{ème} échantillon	42 €	42 €

*Suite à la suppression de l'aide de France Agrimer en 2016, le coût d'une analyse de base est de 42 € (tarif de groupe). Pour les adhérents, le SAM participe à hauteur de 12 € pour les analyses de miel des deux premiers échantillons présentés. Les suivants seront facturés au tarif normal 42 €.

Article 4 – Dépôt des échantillons :

Les échantillons doivent **obligatoirement être accompagnés de la fiche d'inscription et du règlement des frais d'inscription.**

Chaque pot doit être identifié par une étiquette papier non collée mais solidement fixée autour du pot avec un élastique. L'étiquette doit porter le nom et le prénom de l'apiculteur. Si plusieurs échantillons sont déposés sous le même nom, faire apparaître clairement sur chacun le numéro correspondant à celui du bulletin d'inscription.

Dépôt au rucher école :

Une permanence se tiendra au SAM le **samedi 25 septembre** de 10 heures à 12 heures.

Dépôt du 16 août au 18 septembre 2021 chez :

- NATURAPI à Portet-sur-Garonne
- APICOP à l'Union
- APIDISTRIBUTION à Portet-sur-Garonne
- ICKO à Cazères

Envois postaux :

Pots + fiche d'inscription + paiement doivent parvenir ensemble au plus tard le 18 septembre à :

NATURAPI - A l'attention du SAM - CONCOURS DES MIELS - 27 Chemin des Palanques - 31120 Portet-sur-Garonne

Article 5 - Anonymat :

Deux dispositions sont prises pour garantir l'anonymat des échantillons tant auprès du laboratoire d'analyse que des jurés :

- 1- Dès leur réception, **le comité d'organisation du concours attribue à chaque échantillon un numéro connu de lui seul,**
- 2- Les pots étant envoyés au laboratoire et présentés aux jurés tels qu'ils sont remis lors du dépôt, ils doivent obligatoirement correspondre aux références indiquées ci-dessous :

Capsule TO 48 or

Pots 125 g droit 106 TO 48 de préférence A défaut Atlas 106 TO48



Aucun échantillon ne sera accepté si le pot et/ou la capsule ne correspondent pas à ces références.

A l'issue du concours, les échantillons restent la propriété du SAM.

Article 6 - Classification :

Chaque analyse doit comporter au minimum une analyse physico-chimique (humidité, HMF, conductivité) et une analyse pollinique qualitative. Les miels présentant un **taux d'humidité supérieur à 20 %** ou un **taux d'HMF supérieur à 15 mg/kg** seront déclarés **hors concours**.

Différentes catégories de miel La catégorie du miel sera déterminée à partir des résultats de l'analyse.

Miels monofloraux	Miels de fleurs	Autres
<ul style="list-style-type: none"> - Miel d'acacia - Miel de châtaignier - Miel de colza - Miel de tilleul - Miel de tournesol - Miel de bruyère 	<ul style="list-style-type: none"> - Miels de fleurs liquides - Miels de fleurs cristallisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Miellat

Cas particuliers

Si après réception des analyses, plusieurs échantillons du même apiculteur sont dans la même catégorie de miel, l'organisation du concours présentera chaque miel dans un jury différent, sous réserve qu'il y ait plus d'une table de jurés dans la catégorie concernée. S'il y a plusieurs échantillons dans le même jury, l'organisation gardera l'échantillon le mieux noté avec les taux d'HMF et d'humidité.

Si le nombre d'échantillons le permet, d'autres catégories pourront être créées.

Si le nombre d'échantillons d'une catégorie est inférieur à 3, cette catégorie ne fera pas l'objet d'un concours. La présentation des miels est laissée à l'appréciation du concurrent (miels liquides, cristallisés, crémeux).

NB : les analyses seront adressées à chaque apiculteur ainsi qu'au SAM, directement par le CETAM par mail

Article 7 – Constitution des jurys :

Tout apiculteur présentant un échantillon au concours est habilité à être juré. Peut également être juré toute personne qui en fait la demande aux organisateurs. Nul ne pourra remplir cette fonction dans une catégorie où il présente un échantillon. Les membres des jurys seront placés par les organisateurs du concours.

Article 8 – Classement :

Le classement du concours 2021 prendra en compte les résultats des évaluations faites par les jurys de dégustation ainsi que la teneur en HMF et le taux d'humidité. Il donnera lieu à l'attribution de médailles or, argent ou bronze.

Barème :

Médaille d'or : note ≥ 17 Médaille d'argent : note > 15 et < 17 Médaille de bronze : note > 14 et ≤ 15

Le classement sera publié le jour du concours, mais, leur nombre n'étant pas connu à l'avance, les médailles ne pourront être remises que lors de l'AG du SAM. Les lots et les médailles ne seront pas adressés aux gagnants par voie postale.

Un macaron témoignant de la médaille reçue pourra être apposé sur la production du miel primé, et ce jusqu'à épuisement du lot. L'impression des macarons est gérée et facturée au prix coûtant par le SAM. Un bon de commande sera adressé après le concours à chaque apiculteur médaillé. Les macarons ne seront adressés qu'après réception du règlement par virement bancaire sur le compte du SAM.

Article 9 - Acceptation :

La participation au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 10 - Annulation:

En deçà de 40 échantillons présentés au concours, ce dernier sera annulé.


Pour de plus amples renseignements : Adresser un mail à concours@apiculture31.com ou laisser un message au 05 61 75 74 04



CONCOURS DES MIELS 2021

FICHE D'INSCRIPTION

PRENOM : _____ NOM : _____ N° Apiculteur : _____

Adresse mail* : _____ Téléphone  : _____

Adresse postale : _____

Etes-vous adhérent du SAM ? Oui Non Si Oui n° d'adhérent : _____

*** A renseigner lisiblement pour le retour de l'analyse de miel par le CETAM**

ECHANTILLONS

Merci de remplir le tableau ci-dessous avec précision et, **si vous déposez plusieurs échantillons**, de **bien identifier chaque échantillon** avec votre nom + n° d'échantillon tel qu'il figure dans le tableau.

Ces informations seront transmises au laboratoire qui effectue les analyses dans le but de permettre, si besoin, de préciser l'appellation de votre (vos) miel(s) et de contrôler la cohérence entre le lieu de récolte et les résultats de l'analyse pollinique.

1	2	3	4	Règlement	
N° échantillon	Date de récolte	Lieu de récolte (commune + département)	Altitude en m	Adhérent	Non adhérent
			Total		

Après lecture du règlement, j'accepte les conditions du concours des miels 2021.

Signature

SYNDICAT D'APICULTURE MERIDIONALE

40 Chemin de Pechbusque – 31400 TOULOUSE - 05 61 75 74 04 - concours@apiculture31.com - www.apiculture31.com



RENSEIGNEMENTS DIVERS

A COMPLETER ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU BULLETIN D'INSCRIPTION

Dépôt d'échantillon(s) au concours des miels du SAM :

1^{ère} année ? Oui Non - Si Non : combien de fois avez-vous déposé des échantillons ? _____

Participation au concours des miels du SAM :

Envisagez-vous d'être juré le jour du concours ? Oui Non

Sachant que la possibilité d'être juré est ouverte à tous :

Envisagez-vous éventuellement d'être accompagné(e) ? Oui Non – Si Oui : par combien de personnes ? _____

Participation aux formations proposées par le SAM Avez-vous suivi :

La formation apiculture ? Oui Non Année : _____

La formation dégustation ? Oui Non Année : _____

Courant novembre, une formation dégustation (théorique et pratique) d'une ½ journée sera proposée aux « élèves-apiculteurs 2021 » et à toute personne adhérente qui souhaite être jurée lors du concours.

Envisagez-vous de suivre cette formation (un samedi matin) ? Oui Non

NB : le nombre de places étant limité à 25, priorité sera donnée aux personnes n'ayant encore jamais suivi la formation.

Participation au repas :

Le jour du concours, le repas de midi peut être pris au restaurant.

prix du repas 2021 : environ 20 € café et vin compris

Pour faciliter l'organisation, les inscriptions peuvent être prises à l'avance (mais pourront être annulées si besoin).

Envisagez-vous de prendre le repas au restaurant ? Oui Non

Envisagez-vous éventuellement d'être accompagné(e) ? Oui Non – Si Oui : par combien de personnes ? _____

Eventuellement, autres informations :